Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 29 (1900)

Heft: 4

Artikel: Enseignement de la langue maternelle au collège [suite]

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1038952

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

21 % plus grand. Combien de q. récoltait-on dans ce dernier cas ? — *Rép.* 365,42 q.

1. Les pommes de terre non aspergées renfermaient 5103 kg de fécule par ha, tandis que celles qui avaient été aspergées en renfermaient 7528 kg. De combien % le contenu en fécule est-il plus grand pour les pommes de terre aspergées ? — *Rép.* 47,52 %.

IXe Série.

4. Le prix d'achat d'une marchandise est de 675 fr. Il faut y ajouter 28 fr. 50 cent. de port et 17 fr. 50 cent. de frais divers. Quelle est la dépense totale ? — *Rép.* 721 fr.

3. Un négociant expédie à G. 62 kilogrammes de café à 1 fr. 80 c., 102 kilogrammes de riz à 38 cent. et 55 kilogrammes de pois à 36 cent. le kilo. Quel sera le montant de la facture ? — *Rép.* 170,16 fr.

2 Un article coûtait 128 fr. par q., mais il est survenu une hausse de 17 ½ %. Quels sont donc en francs *a*) la hausse subie par l'art. *b*) le nouveau prix d'achat ? — *Rép. a*) = 22,4 fr., *b*) = 150,4 fr.

1. Un billet à ordre de 1,260 fr. est échu le 15 octobre, mais on le paie déjà le 25 juillet de la même année avec un escompte de 4 %. Combien a-t-on payé ? (Année = 360 jours.) — *Rép.* 1,248 fr. 80.

Communiqué par A. P.

Enseignement de la langue maternelle

AU COLLÈGE

(Suite)

Directions

Au sujet des devoirs à donner, de la manière de les corriger, Dupanloup descend dans de nombreux détails trop longs à résumer,. En *Rhétorique* on étudiera de nouveau les préceptes et l'on traitera de l'invention, de la disposition et de l'action. Le grand discours historique, le discours oratoire, le poème épique et le drame seront l'objet d'une attention spéciale. On exercera souvent les jeunes gens à la composition.

Il insiste surtout sur l'art de bien lire, de bien dire, de bien réciter, qui suppose deux choses : bien comprendre et bien sentir.

Il recommande aux élèves doués d'une mémoire heureuse l'étude d'une œuvre littéraire complète; mais, dans une note, l'auteur insinue que ces tours de force sont loin de servir toujours au développement du jugement et du goût et que, trop souvent, ils ne s'accomplissent qu'au préjudice d'autres études essentielles. Cette observation, nous la croyons très fondée et elle méritait de figurer ailleurs qu'au bas de la page;

mais, à l'époque où M. Dupanloup publiait son remarquable ouvrage, il était encore d'usage de consacrer aux récitations le meilleur temps de la classe.

Il veut encore qu'en Rhétorique on se livre à des analyses et à des critiques littéraires, mais le grand exercice de cette classe c'est le discours : il demande que le professeur fasse bien connaître tous les faits, toutes les circonstances propres à éclairer le sujet.

Tous ceux qui se sont occupés de l'enseignement de la langue maternelle ne partagent point l'enthousiasme de l'évêque d'Orléans sur l'importance de l'art oratoire et sur l'éloquence. « Il me semble que l'on a un peu abusé du discours, écrit Jules Simon dans son ouvrage *La Réforme de l'Enseignement secondaire*. Le discours a, sans difficultés, le pas dans nos collèges ; les narrations, les dialogues, les dissertations viennent bien plus loin derrière lui. Cependant, on ne discourt pas tant que cela dans le monde ; on cause, et l'art de causer ne s'apprend que par la fréquentation des gens d'esprit ; ou bien l'on écrit des lettres d'amitié, des lettres d'affaires ; on expose une théorie scientifique ; on raconte des événements réels ou imaginaires ; mais des discours proprement dits, il n'y a guère que trois hommes qui en font : les prédicateurs, les avocats et les députés. »

« Ce que l'on forme surtout en Rhétorique, sans chercher et sans le savoir, ce sont des prédicateurs... La première condition, aujourd'hui, pour être écouté, c'est d'étudier le fond des choses et de ne jamais parler pour ne rien dire : cela n'est pas tout à fait la définition de la rhétorique, et la condition pour être un orateur non seulement écouté mais distingué, c'est d'avoir le goût formé par la lecture assidue des chefs-d'œuvre. Il n'y a plus qu'à se laisser aller, après cela, en suivant l'ordre de sa pensée, aux chances de l'improvisation. »

Chose curieuse, M. Jules Simon, lui qui s'y connaissait en éloquence, se rencontre en cela avec la pédagogie allemande. Dans les gymnases d'Outre-Rhin, on ne s'exerce pas du tout au discours, pas même en Rhétorique. On se contente de traduire Cicéron, Démosthène et les chefs-d'œuvre classiques, sans tenter de faire des discours.

Voici le programme des classes supérieures allemandes dans l'enseignement de la langue allemande :

En III A. qui correspond à la cinquième française — on fait des rédactions comme devoirs (narrations, descriptions, traductions, etc.) avec compte rendu de ses lettres personnelles, etc. Dans la classe suivante, II B, c'est-à-dire en quatrième, préceptes pratiques pour la composition : invention, disposition des matières. Les devoirs, les exercices n'ont aucunement l'éloquence pour objet.

En II A les devoirs en classe et à la maison consisteront dans des dissertations sur des sujets tirés du cercle des con-

naissances progres aux élèves. Introduction aux poèmes anciens des Nibelungen. On initie les élèves à la poésie de la Germanie. Lecture et étude de drames (Wallenstein, Egmont, etc.). Récitation et déclamation des plus beaux passages de ces drames.

En I B (Seconde) tableaux de la littérature allemande du commencement du XVIme siècle à la fin du XVIIIme siècle. Lecture et étude de Laokon de Lessing, de quelques odes de Klopstock et quelques extraits des autres modernes. Compositions sur la vie et les œuvres des poètes, etc.

En I A (Rhétorique) portraits de Gœthe et Schiller et de leurs contemporains les plus célèbres, comme aussi des poètes les plus récents. Lecture de divers drames, etc.

Comme on le voit par cet extrait des programmes des gymnases, il n'est accordé aucune place aux exercices d'éloquence, exercices si vivement recommandés par Dupanloup.

A ces quelques dispositions du programme des gymnases allemands, ajoutons quelques remarques concernant la méthode.

L'enseignement de la grammaire est maintenu au gymnase comme moyen de comparaison entre la langue allemande et les autres langues, et pour trancher certains cas plus difficiles; mais le programme officiel veut que l'on se borne aux connaissances indispensables et basées sur des exemples bien déterminés.

Les exercices écrits, pour chaque degré, découlent de l'enseignement même. On peut cependant donner des devoirs d'une portée générale, pourvu qu'on les prépare avec soin.

Dans les classes supérieures, on donne des devoirs en application des textes classiques que les élèves sont appelés à lire et à étudier; mais on se garde bien de les donner trop longs ou trop difficiles. On veut que l'étude de la langue maternelle, dans les cours supérieurs, tende, avec l'histoire, à éveiller le patriotisme en s'inspirant des légendes primitives des races germaniques et des chefs-d'œuvre de la littérature nationale.

On amène peu à peu les élèves à apprécier les œuvres classiques par eux-mêmes et à retrouver les règles littéraires dans les textes qui leur sont soumis.

La langue allemande forme le centre de tout l'enseignement, et son importance est décisive dans les examens de maturité. On cherche à la dégager des termes étrangers qui l'encombrent en substituant autant que possible des mots allemands aux expressions si nombreuses empruntées aux autres langues.

Les élèves doivent s'évertuer à parler correctement en toutes circonstances, et les professeurs sont invités à leur en donner l'exemple.

L'ordre du jour doit prévoir des exercices de lecture expressive et de déclamation surtout dans les cours supé-

rieurs; ces essais ont souvent pour thème ce que l'élève vient de lire ou d'entendre raconter par le maître.

Les leçons de mémoire ont pour objet le plus souvent les poésies qui figurent au programme; mais il faudra savoir se limiter.

Dans le choix des lectures à faire en classe, ont doit tenir compte du degré de développement des jeunes gens; pour les lectures individuelles à recommander, on s'inspire des dispositions et des aptitudes des élèves.

Les poésies sont lues et expliquées par le professeur lui-même au degré inférieur et moyen : l'analyse s'effectue avec la participation de la classe. Les élèves sont appelés à lire à leur tour.

Au degré supérieur, on fait trouver les principales pensées contenues dans un chef-d'œuvre, puis les divisions du texte ainsi que les personnages avec leurs caractères et les beautés littéraires des épopées et des drames que l'on analyse.

L'étude des principaux écrivains classiques doit avoir pour but, en outre, d'enrichir l'esprit de connaissances variées et étendues, comme aussi de suppléer en partie aux éléments de philosophie qui ont été éliminés du programme classique.

Le professeur cherche à diriger ses élèves dans le choix de leurs lectures.

Si l'enseignement est donné par un maître vraiment capable et dévoué, il contribuera puissamment, avec la religion et l'histoire nationale, au développement général des facultés intellectuelles et excitera un vif enthousiasme pour la langue et la patrie allemandes.

Telles sont, en substance, les principales recommandations pédagogiques que nous lisons dans le programme officiel des gymnases allemands.

Après avoir analysé les directions que le grand évêque donne aux professeurs sur l'enseignement de la langue maternelle, il ne sera peut-être pas sans intérêt de faire voir l'évolution pédagogique qui s'est effectuée dans les esprits en résumant ce que le Programme et les *Instructions officielles* nous disent sur le même sujet.

Rappelons ici que le programme de l'enseignement secondaire se divise en trois degrés : *division élémentaire*, comprenant la classe Préparatoire, la Huitième et la Septième; la *division de grammaire* comprenant la classe de Sixième, de Cinquième et de Quatrième; enfin la *division supérieure*, composée de la Troisième, de la Seconde et de la Rhétorique.

Dans la division élémentaire consacrée à une étude spéciale de la langue française, le ministre de l'Instruction publique demande que les règles grammaticales soient enseignées surtout par l'usage. Le professeur doit profiter de toutes les occasions pour faire constater aux enfants qu'ils sont déjà en possession de différentes sortes de mots et qu'ils

appliquent instinctivement les règles de grammaire. Il rattachera donc constamment son enseignement aux exemples fournis par le langage parlé et écrit. Chaque exercice sur la grammaire sera pratiqué en classe durant quelque temps, oralement et par écrit, avant qu'un exercice du même genre soit exigé comme travail à faire aux heures d'étude. L'étude de la grammaire aura pour objet de résumer, dans des formules précises, dont les plus importantes seront apprises par cœur, les règles tirées de l'expérience. C'est à l'essentiel qu'est réduite la théorie grammaticale dans les classes élémentaires; mais on n'en sera que plus exigeant pour que ces connaissances indispensables deviennent familières aux enfants. On évitera l'abus des analyses grammaticales, de ces longs et fastidieux devoirs qui n'imposent aucun travail réel a l'esprit.

Ainsi, pendant que Dupanloup veut que l'on parte du manuel de grammaire, la nouvelle école demande que l'on prenne pour base des exemples, l'usage de la langue. Le premier estime que le manuel doive être récité imperturbablement; aujourd'hui, la récitation se borne aux définitions.

La classe aura pour objet : *a*) les exercices de lecture et de récitation avec explication des mots; *b*) l'étude des règles grammaticales; *c*) des exercices de langue française et d'orthographe; *d*) de courtes reproductions d'une description ou d'un récit, préparées d'avance.

Dans la division de grammaire, on étudiera d'abord la syntaxe, puis les difficultés orthographiques, tout en suivant la même méthode que précédemment.

La division supérieure est consacrée surtout à l'étude littéraire et historique de la langue française.

Les règles essentielles de la composition seront étudiées principalement sur des textes et à l'occasion des devoirs journaliers.

Ce que l'on doit se proposer, dans l'enseignement historique, d'après les *Instructions officielles* c'est, au commencement, d'expliquer aux élèves que notre langue n'est point du latin sous sa forme actuelle, qu'elle a traversé une période de transition, que pendant cette période elle était soumise à des règles fort claires et peu nombreuses.

Dans les mains des élèves on met, dès le début, un recueil de morceaux choisis, manuel qui servira de thème à un grand nombre d'exercices.

La lecture sera l'objet de soins tout particuliers et, à cette occasion, dans les basses classes, on donnera une explication littéraire d'un texte qui aura frappé les élèves; mais c'est surtout au degré supérieur qu'il convient de prolonger ces explications.

Mais, loin de se limiter aux XVIIme et XVIIIme siècles, les professeurs sont invités, dans l'enseignement littéraire et historique, à orienter leurs élèves vers le monde moderne et.

à tenir compte des nécessités du temps présent. Il faut surtout chercher, dans l'interprétation des chefs-d'œuvre, à faire éprouver l'émotion vive et sincère que ces ouvrages peuvent inspirer.

L'ambition du professeur ne doit pas être de former des écrivains de profession, au risque d'augmenter simplement le nombre des rhéteurs. Il faut se défier des maturités trop précoces. Que l'on habitue le jeune homme à être bien lui-même et de son âge, et à exprimer sincèrement ce qu'il pense et ce qu'il sent. Fortifier et développer en chacun ses facultés naturelles ; donner à chaque esprit la pleine connaissance et la pleine possession de soi-même, tel doit être le but de l'en seignement du français.

Après ce rapide coup d'œil sur les directi ns données par les guides de la jeunesse française, interrogeons la pédagogie allemande.

(*A suivre.*) R. H.

Chronique scolaire

Fribourg. — Arrêté du Conseil d'Etat concernant l'inspection sanitaire des écoles.

ARTICLE PREMIER. — Une inspection sanitaire de chaque école primaire a lieu tous les ans, dans le courant du mois de novembre au plus tard.

Elle est faite par les médecins désignés par le Conseil d'Etat.

Le jour de l'inspection choisi par le médecin est notifié aux autorités locales par les soins de la préfecture, au moins quatre jours à l'avance.

ART. 2. — Le médecin-inspecteur doit contrôler l'état hygiénique des classes au point de vue de l'éclairage, du chauffage, de la ventilation, du mobilier, de la propreté. Il procèdera de même à l'examen de l'ensemble de la maison d'école et de ses dépendances, des cabinets d'aisance, de l'installation d'eau, etc.

ART. 3. — Chaque enfant est examiné individuellement.

Cet examen se fait à part et en présence des parents si le médecin le juge nécessaire.

ART. 4. — Tout enfant reconnu atteint d'une affection ou d'une anomalie physique ou mentale (tuberculose, scrofulose, affections cutanées, hernies, déviations de la colonne vertébrale, affections des yeux, goîtres, etc., surdi-mutité, idiotisme, etc.), est l'objet d'une note médicale spéciale.

Cette note contient l'indication de l'affection constatée, des accidents qu'elle peut provoquer, des soins et du traitement qu'elle comporte et tous les renseignements qui permettront au médecin d'en suivre l'évolution dans l'avenir.